



# Safety Data Sheet

Cat. # DG092

SDS (Sodium dodecyl sulfate)

Size: 100g





# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: chlorure d'ammonium
Nom chimique	: SDS
N° CE	: 205-788-1
N° CAS	: 151-21-3
Code du produit	: 066S
Type de produit	: Matière pure
Formule brute	: C12H25NaO4S
Synonymes	: AI3-00356 / akyposal SDS / aquarex ME / aquarex methyl / aviro1 101 / aviro1 118 conc / berol 452 / carsonol SLS / carsonol SLS paste B / carsonol SLS special / casonol SLS pasta B / conco sulfate WA / conco sulfate WA1200 / conco sulfate WA-1200 / conco sulfate WA1245 / conco sulfate WA-1295 / conco sulfate WAG / conco sulfate WAN / conco sulfate WAS / conco sulfate WN / cycloryl 21 / cycloryl 31 / cycloryl 580 / cycloryl 585N / dehydag sulfate GL emulsion / dehydag sulphate GL emulsion / detergent 66 / dodecyl alcohol,hydrogen sulfate, sodium salt / dodecyl sodium sulfate / dodecyl sulfate sodium / dodecyl sulfate sodium salt / dodecylhydrogensulfate sodium salt / dreft / duponal / duponal WAQE / duponal / duponal C / duponal ME / duponal METHYL / duponal QX / duponal WA / duponal WA dry / duponal WAQ / duponal WAQA / duponal WAQE / duponal WAQM / EMAL 0 / EMAL 10 / emersal 6400 / empicol LPZ / empicol LS 30 / empicol LX / emulsifier n° 104 / finasol osr(sub 2) / gaedinol / hexamol SLS / incronol SLS / irium / jordanol SL-300 / lanette wax S / lauryl sodium sulfate / lauryl sulfate sodium / lauryl sulfate sodium salt / maprobix neu / maprofix 563 / maprofix LK / maprofix WAC / maprofix wa LA / melanol CL / melanol CL 30 / monododecyl sodium sulfate / monogen Y 100 / montopol la paste / n-dodecyl sulfate sodium / neutrazyme / nikkol SLS / odoripon AL 95 / orvus WA paste / P and G emulsifier 104 / perklankrol ESD 60 / perlandrol L / perlankrol L / product n° 161 / product n° 75 / quolac EX-UB / rewopol NLS 30 / richonol A / richonol AF / richonol C / SDS (= sodium dodecyl sulphate) / silfopon WA 1 special / silfopon WA 2 / sinnopon LS 100 / sinnopon LS 95 / sintapon L / sipex OP / sipex SB / sipex SD / sipex SP / sipex UB / sipon LS / sipon LS 100 / sipon LSB / sipon PD / sipon WD / SLS (= sodium lauryl sulfate) / sodium dodecyl sulphate / sodium lauryl sulfate / sodium lauryl sulfate, powder / sodium lauryl sulphate / sodium monododecyl sulfate / sodium monolauryl sulfate / sodium N-dodecyl sulfate / solsol needles / standapol 112 conc / standapol NLS 90 / standapol WA-AC / standapol WAQ / standapol WAQ special / standapol WAS100 / steinapol NLS 90 / stepanol ME / stepanol ME DRY / stepanol ME DRY AW / stepanol methyl / stepanol METHYL DRY AW / stepanol T28 / stepanol WA / stepanol WA paste / stepanol WA-100 / stepanol WAC / stepanol WAQ / sterling WA paste / sterling WAQ-CH / sterling waq-cosmetic / sulfetal L 95 / sulfopon WA3 / sulfopon WAL / sulfotex WA / sulfotex WALA / sulfuric acid monododecyl ester, sodium salt / sulfuric acid, monododecyl ester, sodium salt / swascol 1P / swascol 3L / swascol 4L / syntapon L / syntapon L pasta / tarapon K12 / texapon DL conc / texapon K12 / texapon K-1296 / texapon L100 / texapon V HC / texapon V HC powder / texapon Z high conc. needles / texapon ZHC / trepenol WA / TVM 474 / ultra sulfate SL-1 / WAQE (= sodium dodecyl sulfate) / witcolate A / witcolate A powder / witcolate C
Groupe de produits	: Matière première
n° BIG	: 13453

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Surfactant

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences  
9800 Page Avenue  
63132-1429 Saint Louis - United States  
T 800-628-7730 - F 314-991-1504  
[technical@GBiosciences.com](mailto:technical@GBiosciences.com) - [www.GBiosciences.com](http://www.GBiosciences.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec **1-800-424-9300** (USA/Canada), **+1-703-527-3887** (Int'l)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4	H312
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H302+H312 - Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Conseils de prudence (CLP)

: P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).  
P330 - Rincer la bouche.  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 151-21-3 (N° CE) 205-788-1	100	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.

Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. Du savon peut être utilisé. Ne pas appliquer (chimiques) neutralisants. Prendre la victime à un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Ne pas appliquer des agents neutralisants. Prendre une victime d'un ophtalmologue.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Centre d'appels antipoison (de [www.big.be/antigif.htm](http://www.big.be/antigif.htm)). Consulter un médecin / un service médical si vous ne vous sentez pas bien. L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Dry / maux de gorge. Mal de tête.

Symptômes/effets après contact avec la peau : peau rouge. Picotement / irritation de la peau. SUR UNE EXPOSITION CONTINUE / CONTACT: Peau sèche. Craquelage de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Corrosion du tissu oculaire.

Symptômes/effets après ingestion : La nausée. La diarrhée. Irritation de la muqueuse gastrique / intestinale.

Symptômes chroniques : PROLONGE / REPETE EXPOSITION / CONTACT: Éruption cutanée / inflammation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Quick-acting ABC powder extinguisher. Class A foam extinguisher. Water (quick-acting extinguisher, reel). Water. Class A foam.

Agents d'extinction non appropriés : Quick-acting BC powder extinguisher. Quick-acting CO2 extinguisher.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : DIRECT D'INCENDIE. Flammable solid. Dans l'état finement divisé: augmentation des risques d'incendie. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Peut être allumé par des étincelles.

Danger d'explosion : DIRECT EXPLOSION. La poussière fine est explosif avec l'air. INDIRECTS EXPLOSION. Nuage de poussière peut être allumé par une étincelle.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: envisager l'évacuation. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.

Instructions de lutte contre l'incendie : Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Take account of environmentally hazardous firefighting water. Use water moderately and if possible collect or contain it.

Protection en cas d'incendie : Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Des gants. Masque de protection. Vêtements de protection. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé. Nuages de poussières: étanche à la poussière costume.

Procédures d'urgence : En cas de réactions dangereuses: garder au vent. Éviter la formation de nuage de poussière. Pas de flammes nues. Laver les vêtements contaminés.

Mesures antipoussières : Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont quartier fermer portes et fenêtres. Production de poussière: les moteurs et ne pas fumer arrêter. Dans le cas de la production de poussière: pas de flammes ou d'étincelles. Dust: appareils / matériel d'éclairage Appareils / antidéflagrants.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le déversement massif. Rabattre / diluer nuage de poussière par pulvérisation d'eau. sous forme de poudre: pas d'air comprimé pour le pompage.

Procédés de nettoyage : Stop dust cloud by covering with sand/earth. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Recueillir soigneusement le produit répandu / les restes. Powdered: ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. Porter produit recueilli au fabricant / autorité compétente. matériel et les vêtements après avoir manipulé.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de soulever la poussière. Tenir à l'écart de flammes nues / la chaleur. Finement divisé: à atmosphère explosive appareils. Finement divisé: à l'écart de sources d'allumage / étincelles. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire. Se conformer aux exigences légales. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. sous forme de poudre: pas d'air comprimé pour le pompage. Conserver le récipient bien fermé.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage : température ambiante

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur. sources d'allumage.

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Informations sur le stockage en commun	: TENIR LE PRODUIT LOIN DE: agents oxydants.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à la lumière directe du soleil. Satisfaire aux exigences légales.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: BESOINS SPÉCIAUX: fermeture. correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage	: SUIVABLE MATERIAL: papier carton. glass. Plastiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>chlorure d'ammonium (151-21-3)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
A long terme - effets systémiques, cutanée	4060 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	285 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, orale	24 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	85 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	2440 mg/kg de poids corporel/jour
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	0.137 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.0137 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	4.82 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0.482 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	0.882 mg/kg poids sec
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	1084 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

<b>Protection des mains:</b>
Protective gloves against chemicals (EN374)
<b>Protection oculaire:</b>
Ecran facial. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Vêtements de protection. Dans le cas de la production de poussières: protection de la tête / cou. Dans le cas de la production de poussières: vêtements antipoussière
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
Production de poussière: masque anti-poussière avec filtre type P2

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide.
Masse moléculaire	: 288.38 g/mol
Couleur	: blanc.

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Odeur	: Odeur légère. Characteristic odour.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9.1 (1 %)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 205 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 216 °C (1022 hPa, OECD 103: Boiling Point)
Point d'éclair	: 170 °C (EU Method A.9: Flash-Point)
Température d'auto-inflammation	: 310.5 °C
Température de décomposition	: > 216 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: <= 0.0018 hPa (20 °C, OECD 104: Vapour Pressure)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0.63
Masse volumique	: > 1100 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Eau: > 13 g/100ml (20 °C, soluble, OECD 105: Water Solubility)
Log Pow	: <= -2.03 (Calculated, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 20 °C)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Reacts with (strong) oxidizers: (increased) risk of fire.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Nocif par contact cutané.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

### chlorure d'ammonium (151-21-3)

DL50 orale rat	1200 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée rat	< 2000 mg/kg (Rat; Literature study)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Male / female, Read-across, Dermal, 14 day(s))

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 9.1 (1 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 9.1 (1 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Harmful if swallowed. Causes skin irritation. Harmful if inhaled. May cause respiratory irritation. Causes serious eye damage.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.
Ecologie - air	: Not included in the list of fluorinated greenhouse gases (Regulation (EU) No 517/2014). Not classified as dangerous for the ozone layer (Regulation (EC) No 1005/2009).
Ecologie - eau	: Toxic to crustacea. Toxique pour les poissons. Inhibition of activated sludge. Légèrement nocif pour les algues.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

#### chlorure d'ammonium (151-21-3)

EC50 72h algae 1	> 120 mg/l (DIN 38412-9, Scenedesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, Growth rate)
EC50 72h algae (2)	53 mg/l (DIN 38412-9, Scenedesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, Biomass)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### chlorure d'ammonium (151-21-3)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
------------------------------	--------------------------------------

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### chlorure d'ammonium (151-21-3)

BCF poissons 1	3.9 - 5.3 (72 h, Cyprinus carpio)
BCF poisson 2	7.15 (Pisces, Chronic)
Log Pow	<= -2.03 (Calculated, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### chlorure d'ammonium (151-21-3)

Tension superficielle	0.0252 N/m (23 °C, 1 g/l, EU Method A.5: Surface tension)
Log Koc	1.545 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Experimental value)
Ecologie - sol	Highly mobile in soil.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### chlorure d'ammonium (151-21-3)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Méthodes de traitement des déchets.
------------------------------------	---------------------------------------



# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages	: Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Hazardous waste shall not be mixed together with other waste. Different types of hazardous waste shall not be mixed together if this may entail a risk of pollution or create problems for the further management of the waste. Hazardous waste shall be managed responsibly. All entities that store, transport or handle hazardous waste shall take the necessary measures to prevent risks of pollution or damage to people or animals. Remove to an authorized incinerator equipped with an afterburner and a flue gas scrubber with energy recovery. Dissoudre ou mélanger dans solvant combustible.
Indications complémentaires	: Hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No 1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus 16 03 05* - déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: UN 1325
N° ONU (IMDG)	: UN 1325
N° ONU (IATA)	: UN 1325
N° ONU (ADN)	: UN 1325
N° ONU (RID)	: UN 1325

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Flammable solid, organic, n.o.s.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: flammable solid, organic, n.o.s.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Flammable solid, organic, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN)	: Flammable solid, organic, n.o.s.
Désignation officielle de transport (RID)	: Flammable solid, organic, n.o.s.
Description document de transport (ADR)	: UN 1325 Flammable solid, organic, n.o.s., 4.1, III, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1325 flammable solid, organic, n.o.s., 4.1, III
Description document de transport (IATA)	: UN 1325 Flammable solid, organic, n.o.s., 4.1, III
Description document de transport (ADN)	: UN 1325 Flammable solid, organic, n.o.s., 4.1, III
Description document de transport (RID)	: UN 1325 Flammable solid, organic, n.o.s., 4.1, III

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 4.1
Étiquettes de danger (ADR)	: 4.1



##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 4.1
Étiquettes de danger (IMDG)	: 4.1



##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 4.1
Étiquettes de danger (IATA)	: 4.1



# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 4.1

Étiquettes de danger (ADN) : 4.1



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 4.1

Étiquettes de danger (RID) : 4.1



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Assujettir

Code de classification (ADR) : F1

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 40

Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E

#### Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Assujettir

N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-G

#### Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Sous réserve des dispositions

#### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1

#### Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Assujettir

Code de classification (RID) : F1

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

sodium dodecyl sulphate is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

sodium dodecyl sulphate is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV : 0 %

### 15.1.2. Directives nationales

Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR - France

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*